Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1926)

Heft: 74

Rubrik: Questions suisses : faits, chiffres et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Questions Suisses

Faits, Chiffres et Nouvelles

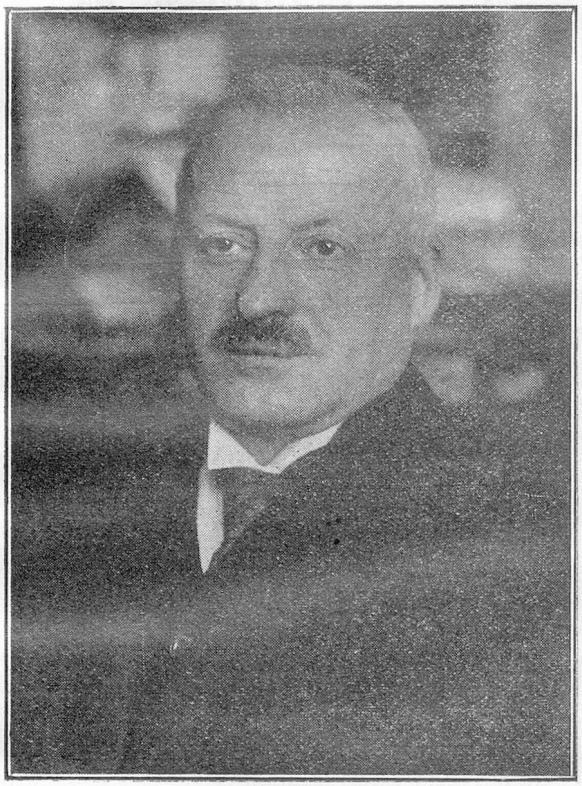

M. Joseph Motta

Président de la Confédération Suisse pour 1927

Pour la troisième fois, M. Giuseppe Motta — doyen du Conseil fédéral encore qu'il n'ait pas 60 ans — a été élu Président de la Confédération suisse. Il avait déjà occupé la présidence en 1915 et en 1920.

Né le 29 décembre 1871, à Airolo (Canton du Tessin), il fit des études de droit très complètes, à Fribourg d'abord, puis dans diverses universités étrangères. Après avoir débuté dans le barreau, il se lança de bonne heure dans la politique, et dès l'âge de 28 ans, il représentait son canton au Conseil National.

C'est en 1911, à l'âge de 40 ans, qu'il fut élu Conseiller fédéral à la presque unanimité des voix de l'Assemblée nationale. Le département des Finances lui fut attribué. En 1915, au moment de sa première accession à la présidence, il fut chargé du département Politique qu'il a dès lors conservé.

En 1924, comme chef de la délégation suisse à la Société des Nations, il en présida brillamment l'Assemblée plénière.

M. Motta n'est pas seulement un brillant orateur qui s'exprime avec une égale facilité en italien, en français et en allemand, c'est un homme au cœur chaud et à l'imagination ardente, tempérés par un jugement sain, un esprit réfléchi et une grande maîtrise de soi. Trois fois président de son pays, il en a toujours été un serviteur passionné. Sa popularité est grande et ses compatriotes à l'étranger lui portent autant d'attachement que ceux qui sont demeurés au pays.

Emprunts étrangers en Suisse

Cinq emprunts étrangers, représentant au total 191 millions 1/2 de francs suisses, ont été placés en Suisse, avec un plein succès, dans le second semestre de cette année. En voici la liste :

	Intérêt	Taux d'émission	Montant en millions
Du 20-27 août, act. priv. Ch. Fer Belges	6 %	pair	28,7 env.
Du 3-9 sept., empr. Ch. Fer Etat franç.	7 %	94 %	60
30 oct.-4 nov., empr. Belge de stabilisat.	7 %	94 %	32
12-16 nov., empr. Ch. Fer du Maroc	7 %	94 ½ %	20,8
12-22 nov., empr. Ch. Fer Als. Lorr.	7 %	95 %	50
Total émis en Suisse			191,5

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich (Section française).

En dehors de la Suisse, c'est en France que résident le plus grand nombre d'anciens polytechniciens de Zurich, aussi l'association dont le siège est à Zurich a-t-elle décidé d'encourager le développement de sa branche en Fance.

M. Claude Lucas, 15, rue Lafayette, Paris, a accepté de succéder au regretté M. Max Lyon, comme représentant général en France de l'Association des Anciens élèves.

Pour faciliter sa tâche, le Conseil a désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au représentant général, M. Henri Bénit, ingénieur, chef du service Brevets et Documentation de la Compagnie générale d'Electricité, 54, rue La Boétie, Paris.

La Société suisse des Commerçants.

Cette Association comptait, à la fin de 1925 : 111 sections et 23.809 membres. Elle publie un organe fédératif, le *Journal suisse des Commerçants*, excellement rédigé dans nos trois langues nationales et dont le tirage hebdomadaire atteint 26.000 exemplaires.

La Société a institué une « Caisse d'assurance-maladie » qui compte 4.528 membres et dont la fortune s'élève à 303.000 francs. La « Caisse d'assurance vieillesse et invalidité » ainsi que la « Caisse d'assurance chômage » sont l'une et l'autre également bien dotées.

En 1925, 61 sociétaires ont bénéficié de l'assurance judiciaire .

La Société accomplit une œuvre particulièrement importante dans le domaine de l'enseignement. En 1925, 28.107 élèves ont suivi des cours organisés par les sections, et les dépenses de ces cours se sont élevées à 2.306.946 francs.

SIGG & Cie

FABRICANTS, IMPORTATEURS D'HUILE D'OLIVE DE TOUTES PROVENANCES

Maisons à
SOUSSE (Tunisie)
SEVILLE (Espagne)
KUSNACHT, près Zurich (Suisse)
MARSEILLE (France)
8. Bd de la Capelette

Télégrammes : *Oléosigg Kusnacht* *Oléosigg Marseille*

Téléphone : 33-28 Adresse Télégr. : Gérico

TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Maritimes et Terrestres
TRANSIT PORTEFAITAGE

Joseph GEHRIG & Cié

Successeurs de la Maison
A. Natural, L. Coultre & Cie (France) S.A.
7, RUE DU BEL-AIR, MARSEILLE
Agents à PARIS, LYON, STRASBOURG, ALGER, ANVERS, BRUXELLES, LONDRES, NEW-YORK, GENÈVE, BALE.
Correspondants aux Frontières et Principales Villes de l'Etranger
PRIX A FORFAIT RENSEIGNEMENTS GRATUITS

A. Iselin & Co

Valeurs de Placement

Garde de Titres Gérance de Fortune

Perceptions de fonds en compte courant

36, Wall Street
New-York

Adresse Télégraphique : ISELIN, NEW-YORK

Transports internationaux

DÉMÉNAGEMENTS

Agence en douane

PERRIN & CIE

20-22, Rue Beccaria, 20-22
PARIS

Téléphone : Diderot 32-62 *Adr. Télégraph. :* Déménoper Paris

LAUSANNE ..... *Gare centrale*
MONTREUX ..... *Av. du Kursaal*

Correspondants dans toutes les villes de France et de l'Etranger

CADRES-AUTOS - WAGONS CAPITONNÉS

GARDE-MEUBLES

TRANSPORTS MARITIMES ET TERRESTRES

ZIEGLER & Co

Anvers — Bruxelles — Gand
et à
Arlon, Charleroi, Erquelinnes, Herbesthal, Liége, Montzen.

Transports internationaux
AGENCE EN DOUANE
J. VERON, GRAUER & Cie
GENÈVE
Maisons à :
MARSEILLE (1-3, r. Chevalier-Roze) LE HAVRE (3, rue Pleuvry), BELLEGARDE (Ain), VALLORBE, CHAUX-DE-FONDS, DOMODOSSOLA (Simplon) ANNEMASSE (Hte-Savoie).

2.217 candidats ont obtenu le diplôme d'apprentis de commerce institué par la Société. 33 ont obtenu le diplôme de chef comptable.

Le service de placement a placé 1.901 postulants .

L'âme et la cheville ouvrière de cette grande Société qui joue dans l'économie nationale suisse un rôle important est M. Ph. Schmid-Ruedin, secrétaire central à Zurich.

Les familles nombreuses en Suisse.

Le Conseil fédéral, pour venir en aide aux famille nombreuses, avait eu la louable intention d'accorder une allocation de 100 francs à la naissance du dixième fils. De toutes parts, il fut aussitôt sollicité d'accorder la même allocation à la naissance de la dixième fille. Mais les statistiques révèlent qu'il y a en Suisse 2.800 familles comptant dix fils ou dix filles. Une allocation de 100 fr. par dixième fils ou dixième fille représentait donc pour le budget de la Confédération, une dépense de 280.000 francs. C'est pourquoi le Conseil fédéral a jugé sage de renoncer, pour le moment, à son projet.

La nouvelle ordonnance suisse sur les certificats d'origine

L'ordonnance sur les certificats d'origine, que le Conseil fédéral a édictée en application de la nouvelle loi sur les douanes, entrera en vigueur le 1er janvier 1927.

Cette ordonnance règle la délivrance et le contrôle des certificats d'origine exigés par l'étranger en vue du dédouanement des marchandises. Il ne s'agit pas d'innover, mais de faire passer dans la législation ordinaire les dispositions actuelles qui reposent encore sur les pleins pouvoirs.

Les exportateurs pourront retirer leurs certificats d'origine, auprès des mêmes chambres de commerce qu'auparavant. A côté des chambres de commerce suisses, les bureaux de douane et les administrations des ports francs peuvent également être désignés comme bureaux officiels des certificats d'origine pour la réexpédition des marchandises étrangères qui leur sont consignées.

Afin de fournir des garanties spéciales aux certificats d'origine délivrés par les bureaux officiels, l'ordonnance prévoit qu'en dehors de la surveillance exercée par la division du commerce, les bureaux des certificats ont le droit et, s'il y a lieu, l'obligation de procéder à une enquête en vue de vérifier l'exactitude des faits que le certificat d'origine est appelé à attester. ils ne sont autorisés à utiliser que pour le service des certificats les constatations faites au cours d'une telle enquête sur les affaires d'une maison. En outre, les organes de la douane et des entreprises de transports veilleront qu'il ne soit pas fait un emploi abusif des certificats au moment de l'exportation des marchandises.

L'ordonnance contient enfin des dispositions pénables applicables aux actes punissables commis lors de l'établissement ou lors de l'emploi des certificats officiels. Est punissable non seulement celui qui falsifie un certificat d'origine, mais aussi celui qui provoque ou cherche à provoquer la délivrance d'un faux certificat ou l'empoi d'un certificat d'origine pour des marchandises auxquelles il ne se rapporte pas.

L'ordonnance est également applicable au Liechtenstein.

Les plus puissantes locomotives monophasées du monde

La Compagnie du Chemin de fer des Alpes bernoises, *Berne-Lœtschberg-Simplon*, a mis en service, dernièrement, deux locomotives électriques monophasées, du type 1-AAA+AAA-1 huit essieux, dont six moteurs et deux porteurs d'une puissance unihoraire de 4.500 ch. chacune. Ces machines, projetées et exécutées par les *Ateliers de Sécheron*, à *Genève*, sont les plus puissantes locomotives monophasées construites jusqu'à présent dans le monde entier.

Les Ateliers de Sécheron sont une des plus anciennes maisons suisses de constructions de machines; ils ont participé entre autres à la fourniture des véhicules électriques destinés aux Chemins de fer fédéraux suisses à qui ils ont livré une grande quantité de locomotives et d'automotrices de divers types.

La Fête des Vignerons

La célèbre fête des vignerons, spectacle grandiose et unique au monde, qui n'a pas été célébrée depuis 1905, aura lieu les 1er, 2, 4, 5, 8 et 9 août 1927. Comme en 1905, c'est à M. G. Doret qu'a été confiée la composition musicale. Le poème a pour auteur M. P. Girard. La composition des décors et des costumes a été confiée, comme en 1905, au peintre E. Bieler. La ville de Vevey se prépare à recevoir les hôtes qui viendront de toutes les parties du monde, et la fête de 1927 ne le cédera certainement en rien aux précédentes. Le poème lyrique sera interprété par des artistes de premier ordre, par un grand orchestre, cinq corps de musique et 1.800 figurants. Les estrades comporteront 13.200 places. Pour tous renseignements, s'adresser à l'*Agence des Chemins de fer suisses*, 37, boul. des Capucines, à Paris, ou au *Bureau officiel des renseignements*, place de la Gare, Vevey.

Le montant de la cotisation d'un membre de la Chambre de Commerce Suisse en France est laissé à la discrétion de chacun, mais ne doit pas être inférieur à 100 francs français par an.

Le titre de membre fondateur est décerné aux membres qui s'engagent à verser, pendant les trois premières années, une cotisation annuelle d'au moins cinq cents francs.